



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Rural Development Leadership Network, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La planète compte approximativement 500 millions de femmes rurales pauvres, soit environ une femme sur quatre. Environ 4,2 millions d'entre elles vivent aux États-Unis. Bien que l'on connaisse davantage la pauvreté urbaine, c'est en réalité hors des agglomérations urbaines que les taux de pauvreté sont les plus élevés.

Aux États-Unis, de plus en plus de femmes rurales possèdent de petites exploitations agricoles. Beaucoup sont ouvrières agricoles soit sur des terres appartenant à d'autres, soit dans de grandes fermes industrielles où elles risquent d'être exploitées par leurs employeurs en termes de salaires et d'avantages, d'autant que, dans la plupart des États, la loi ne leur reconnaît pas le droit de se syndiquer. Elles ont souvent des compétences en agriculture, mais n'ont pas accès à la terre. Leurs revenus proviennent de plus en plus souvent de sources non agricoles, mais les usines ont tendance à fermer et à licencier, ce qui limite les possibilités.

Comme dans les pays en développement, l'emploi indépendant et la microentreprise semblent mener à l'autosuffisance. Internet est très prometteur pour le développement économique, la création d'entreprises et la création d'emplois en zone rurale, mais la large bande n'est encore ni assez déployée ni assez fiable pour que ses promesses se réalisent.

Aux États-Unis, les familles de couleur ou appartenant à des groupes historiquement opprimés sont plus touchées que les autres par la pauvreté persistante en zone rurale. En effet, les ressources ont souvent été extraites de leurs régions par des intérêts extérieurs, sans dédommagement équitable. Les administrations manquent souvent de moyens humains et financiers. Les modèles de développement sont relativement rares. L'accès aux soins de santé est souvent insuffisant en raison de l'éloignement des prestataires. Les transports publics existent rarement. Les femmes rurales sont particulièrement exposées à la violence domestique du fait de leur statut économique et social et de leur isolement relatif. Le niveau d'instruction des femmes rurales est inférieur à celui de la population générale. En outre, la proportion croissante de femmes âgées en zone rurale, conjuguée à la tendance à l'exode des jeunes, pose un véritable problème.

Les zones rurales disposent pourtant d'un certain nombre d'atouts : leur dotation en ressources naturelles, la possibilité d'y produire des denrées alimentaires, la solidarité relative des traditions familiales et culturelles, ainsi que les talents de leurs habitants.

Le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes reconnaît l'ampleur de la pauvreté dans le monde en développement et dans des poches de pauvreté dans les pays développés, et en résume certaines causes :

La pauvreté des femmes est directement imputable à l'absence d'autonomie et de perspectives économiques, à l'accès trop restreint aux ressources économiques, y compris au crédit, à la propriété et à l'héritage, à l'accès restreint à l'éducation et à des services d'accompagnement de qualité, ainsi qu'à leur participation très réduite aux processus de prise de décisions. La pauvreté peut également précipiter les femmes dans des situations qui les rendent vulnérables à l'exploitation sexuelle.

Le Programme d'action prend note que la situation est encore pire dans le cas des femmes rurales. En effet, en raison de leur éloignement des centres de pouvoir, de médias, d'argent et d'influence, leurs préoccupations sont rarement inscrites à

l'ordre du jour des organes de décision. Le thème de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, de même que celui de sa cinquante-sixième session, constitue un pas en avant vers la prise en compte des préoccupations des femmes rurales pauvres dans le monde.

Afin de réaliser le potentiel de ce thème et de respecter la recommandation de la Commission de la condition de la femme en faveur de la représentation des femmes au sein des organes de décision qui les concernent, il est important que davantage de femmes rurales pauvres soient présentes lors de la soixante-deuxième session de la Commission et lors des sessions ultérieures, y compris des femmes provenant des poches de pauvreté des pays développés. Les professionnelles et les universitaires qui prédominent lors des réunions accomplissent un travail important en tant qu'alliées des pauvres, mais l'autonomisation des femmes rurales pauvres sera plus pleinement réalisée lorsqu'elles siégeront à la table des négociations. Leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim sera renforcé. Leurs recommandations concernant le développement et les défis actuels seront entendues. Elles ont des responsabilités dans leurs communautés et méritent autant que d'autres de rencontrer leurs homologues du monde entier, d'échanger des expériences et des stratégies et de plaider pour elles-mêmes et pour les causes auxquelles elles croient. Nous recommandons aux États Membres de rendre cela possible en aidant financièrement leurs ressortissantes rurales pauvres à participer aux sessions de la Commission, et aux groupes bénévoles et ONG travaillant avec les Nations Unies d'en faire de même.
